



sherbrooke loisirs-action

Du plaisir à proximité!

Guide aux parents

Camps de jour 2026



1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Matériel requis chaque jour

Afin que l'été se déroule sans anicroche, votre enfant doit avoir dans son sac à dos:

- Un lunch froid et 2 collations (sans arachides ou noix), **le camp de jour ne dispose pas de réfrigérateur**
- Un maillot et une serviette de bain, de la crème solaire, un chapeau ou une casquette et une gourde d'eau
- Un "poncho" d'urgence (en vente au Dollarama) ou un petit imperméable
- Un kit de rechange selon l'âge et les besoins de l'enfant (sous-vêtements, bas, chandail, short ...)
- Chaque enfant doit apporter son coffre à crayons (efface, crayons plomb, quelques crayons de couleurs, bâton de colle, ciseaux);

Nous vous demandons de bien identifier les articles et les vêtements de votre enfant. **Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.**

L'enfant doit porter des vêtements adaptés aux conditions climatiques de la journée (chandail chaud, imperméable, etc.).

Nous vous conseillons fortement le port d'espadrilles. Il est également recommandé **d'appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée aux activités.**

1.2 Horaire de la journée

- - 7h30 à 8h Service de garde
- - 8h à 9h Entrée progressive et activités libres
- - 9h à 11h30 Activité programmée (sortie, invités), collation, jeux coopératifs
- - 11h30 à 12h00 Retour de l'activité et routine
- - 12h à 12h30 Dîner
- - 12h30 à 15h30 Activité programmée (sortie, invités), collation, jeux coopératifs
- - 15h30 à 16h Retour de l'activité et routine
- - 16h30 à 17h30 Service de garde

Les calendriers détaillés des activités sont disponibles sur notre site internet dans chacun des camps.

1.3 Service de garde

Un service de garde est disponible entre 7h30 et 8h00 ainsi qu'entre 16h00 et 17h30, selon le forfait choisi lors de l'inscription. **Le service de garde est disponible à la semaine uniquement.**

Si vous avez choisi un forfait « **Aventures** », le service de garde doit être pris pour la **durée totale du camp, l'ajout d'un service de garde à la journée ou à la semaine ne sera pas possible.**

1.4 Procédure d'arrivée et de départ

Vous devez reconduire votre enfant au site où vous l'avez inscrit et suivre les procédures propres à ce site.

Lors du départ, nous vous demanderons de vous identifier, nous vérifierons si votre nom apparaît sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Vous devrez fournir le mot de passe (date de naissance de l'enfant).

Vous devez inscrire les personnes autorisées à venir chercher l'enfant dans la section prévue à cet effet dans le dossier de l'enfant sur notre. Vous pouvez modifier cette liste en tout temps et aviser les animateurs s'il y a un changement ou un ajout.

Si quelqu'un qui ne figure pas sur la liste se présente pour venir chercher l'enfant et n'a pas le mot de passe (date de naissance de l'enfant), un appel sera fait au parent afin d'obtenir l'autorisation.

Si vous désirez que votre enfant quitte seul le camp de jour, vous devez remplir la section prévue à cet effet également, ou remettre un avis écrit au coordonnateur du camp de jour.

En cas de retard, des frais de **5\$** par 10 minutes seront facturés.

1.5 Absences

Il n'est pas nécessaire de nous appeler pour signaler l'absence de votre enfant.

1.6 Objets perdus

Sur chacun des sites, se trouvent une table avec les objets perdus. Vous êtes invité à y jeter un coup d'œil! À la fin du camp de jour, les objets perdus seront conservés pour une période d'un mois, après quoi ils seront remis à un organisme de charité.

Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés.

1.7 Relevé 24 et informations

Tous les champs requis le dossier de chacun de vos enfants devront être remplis et vérifiés, afin que nous puissions avoir accès à toutes les informations nécessaires à jour.

Il est primordial de remplir la section R24 correctement, sans quoi, nous ne pourrions émettre les reçus pour les impôts à la fin de l'année.

1.8 Annulation ou résiliation de contrat

Les remboursements sont calculés selon la Loi de la protection du consommateur. Une modification à la Loi prévaut sur ce formulaire,

- Avant le début des camps de jour : 100 % des frais d'inscriptions sont remboursés
- Si une semaine est déjà débutée ou passée dans **une même commande**, des frais de 10% s'appliquent automatiquement.

Aucun remboursement ne sera appliqué pour l'annulation durant une semaine déjà débutée.

Comment résilier le contrat?

Vous devez nous transmettre, par courriel (info@sherbrookeloisirsaction.com), ou en personne à nos bureaux, le formulaire de résiliation se trouve sur notre site internet (www.sherbrookeloisirsaction.com).

Le formulaire doit être reçu avant le vendredi 12h (midi) de la semaine où l'activité débute. Après le vendredi 12h (midi), celui-ci sera traité comme reçu le lundi suivant.

Nous disposons de 10 jours, à compter de la date de réception de votre avis, pour procéder au remboursement, s'il y a lieu.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ

2.1 Allergies et médicaments

Les noix et les arachides sont interdites.

Il est important de mentionner les allergies de votre enfant lors de l'inscription. Par prévention et sécurité, avisez les animateurs de toutes autres particularités concernant la santé de votre enfant.

2.2 En cas d'urgence

Lors de l'inscription, vous devez fournir les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence.

Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux ou empêcher l'enfant de participer aux activités, nous vous demandons de le garder à la maison.

2.3 Baignade

La plupart des camps iront à la piscine durant la semaine. Des jeux d'eau ont été également prévus afin de pouvoir rafraichir les enfants. Il est donc recommandé que votre enfant ait son maillot et sa serviette à tous les jours dans son sac-à-dos.

2.4 Sorties

Les déplacements de groupes se font pour la plupart en autobus scolaires et parfois en autobus de ville. Toutefois, lors d'un déplacement de courte durée, les groupes peuvent se déplacer en marchant.

2.5 Sécurité sur les sites

Nous vous demandons d'être vigilants près des sites du camp de jour pour la sécurité des enfants.

Voici donc quelques consignes simples de conduite que nous vous demandons de respecter dans les stationnements et aux alentours :

- Réduisez votre vitesse
- Ne contournez pas les cônes et les barrières, ils sont là pour protéger les aires de jeux
- Accompagnez votre enfant dans le stationnement.

2.6 Nos animateurs

Nos animateurs sont certifiés en premiers soins.

Nos animateurs possèdent un diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateurs (**DAFA**).

Tous les animateurs ont un code d'éthique à respecter ainsi que des politiques et procédures à appliquer.

Les antécédents judiciaires de tous nos animateurs de 18 ans et plus sont vérifiés. Chaque animateur a aussi un coordonnateur répondant.

3. CODES DE VIE

Nos codes de vie sont fondés sur des valeurs essentielles comme le respect, la bienveillance et la non-violence, tant dans les paroles que dans les gestes.

Ces codes visent à offrir un environnement agréable, sécuritaire et inclusif, où chacun peut profiter pleinement de l'été.

Chez **Sherbrooke Loisirs-Action**, nous mettons le bien-être des enfants au cœur de nos priorités et encourageons la communication, la collaboration et la responsabilité.

- Code de vie – Enfants

Il est important de souligner que certains comportements inappropriés peuvent entraîner des conséquences.

Selon la gravité ou la répétition des gestes, différentes mesures peuvent être mises en place (voir l'annexe 1 jointe)

L'objectif de ces interventions est de maintenir un climat positif, sécuritaire et respectueux pour l'ensemble du groupe.

- Code de vie – Adultes responsables

Il est également essentiel que les parents et adultes responsables adoptent en tout temps une attitude respectueuse et bienveillante envers le personnel, les animateurs, les autres parents et les enfants.

Nous attendons une communication courtoise et une collaboration constructive afin de préserver un climat harmonieux.

Tout comportement inapproprié pourrait entraîner des mesures appropriées selon la situation (voir l'annexe 2 jointe).

Ensemble, contribuons à maintenir un environnement sain, sécuritaire et respectueux pour tous.

Bon été!

CODE DE VIE - ENFANTS -



COMPORTEMENTS FAVORISANT UN BEL ÉTÉ AU CAMP DE JOUR

- Je fais preuve de respect envers tous et toutes
- Je respecte les règles et directives établies par l'animateur et l'organisation du camp de jour
- Je participe activement aux activités
- Je reste avec mon groupe
- Je ne quitte jamais mon groupe s'en en avisant mon animateur
- J'emploie un langage poli et respectueux en tout temps
- Si quelque chose ne va pas ou que je me sens mal à l'aise, j'en parle à mon animateur
- Je prends soin du matériel du camp de jour
- Je ramasse mes déchets et mes effets personnels
- Je tousse et éternue dans mon coude
- J'avise l'animateur si je suis malade

COMPORTEMENTS NON APPROPRIÉS AU CAMP ENTRAINANT DES CONSÉQUENCES*

- Répéter des comportements qui ont fait l'objet de plus de 3 avis oraux
- Frapper un autre enfant ou se battre
- Intimider ou tenir des propos irrespectueux face à un autre enfant
- Manquer de respect envers un animateur ou toute personne significative
- Ne pas vouloir suivre son groupe même si un ou plusieurs accommodements ont été proposés
- Détruire le matériel du camp ou d'un autre enfant
- Voler

CONSÉQUENCES

- Effectuer un geste réparateur selon la situation
- Retrouver son énergie positive au bureau du coordonnateur
- Discussion avec le parent ou rédaction d'un rapport de comportements à signer par le parent selon la gravité des faits
- Mise en place d'un plan d'intervention ou d'un accommodement en collaboration avec le parent selon le cas
- Prise de note du comportement et rapport à la coordination



COMPORTEMENTS INNACCEPTABLES AU CAMP ENTRAINANT DES CONSÉQUENCES EFFECTIVES*

- Répéter des comportements qui ont fait l'objet d'un rapport écrit signé par le parent
- Frapper un autre enfant au visage ou à la tête
- Manquer de respect, frapper, mordre ou cracher sur un animateur ou un responsable
- Faire une crise de colère avec violence
- Refuser de collaborer de façon catégorique
- Fuguer

CONSÉQUENCES

Selon la gravité, le contexte et l'accommodement convenu:

- Suspension d'une journée (sans remboursement)
- Mise en place d'un aménagement d'horaire pour le bien être de l'enfant en collaboration avec le parent
- Renvoi pour le reste de la semaine sans possibilité de retour (sans remboursement)

Dès l'appel au parent, celui-ci doit venir chercher immédiatement son enfant au camp de jour

Pour réintégrer le camp de jour, la Direction doit juger que la collaboration de l'enfant et des parents s'avèrera suffisante

*Les exemples de comportements sont fournis à titre indicatif. D'autres comportements pourraient également être ajoutés à la liste

CODE DE VIE

ADULTES RESPONSABLES

(PARENTS, TUTEURS, GRAND-PARENTS ET AUTRES)

Ce présent document agit à titre de référence en matière de sécurité et de saine collaboration en milieu de camp de jour.

L'ADULTE RESPONSABLE S'ENGAGE À :

- Faire preuve de respect en tout temps envers les enfants, le personnel et les intervenants du camp
- Fournir le matériel nécessaire à l'enfant pour la réalisation des activités
- Respecter nos règles et nos politiques, notamment nos heures d'ouverture et de service de garde
- Communiquer à l'équipe de coordination et d'animation toute information relative à la sécurité et au bien-être de l'enfant
- En cas d'appel d'un intervenant (urgence, blessure majeure, comportement alarmant, autres...), venir chercher l'enfant dans un délais raisonnable. En cas d'indisponibilité, mandater un autre adulte.
- Remplir assidument le dossier de l'enfant avec plus d'un numéro de téléphone d'urgence. Les *sections Informations supplémentaires* et *Relevé 24* doivent aussi être complétées avec attention. Le tout doit se faire avant le début du camp.



ENTRAVES ET INTERVENTIONS

Comportements non-admissibles :

- Toute forme de violence envers tout individu en milieu de camp
- Harcèlement
- Acharnement, dénigrement ou manque de considération envers le travail des employés
- Langage inapproprié
- Propos racistes, homophobes, xénophobes, misogynes et transphobes
- Opposition frontale à tout règlement ou politique
- Manque de collaboration

Toute entrave au présent code de vie, selon la récurrence et la gravité des manquements, peut mener aux interventions suivantes :

- Votre PRÉSENCE EST INTERDITE sur le site
 - L'enfant est SUSPENDU
 - L'enfant est EXPULSÉ
- } SANS AJUSTEMENTS OU REMBOURSEMENTS



SHERBROOKE LOISIRS-ACTION S'ATTEND À CE QUE LE CODE DE VIE SOIT CONSULTÉ PAR TOUT ADULTE RESPONSABLE VENANT PORTER OU CHERCHER UN ENFANT EN MILIEU DE CAMP. NOUS COMPTONS SUR VOTRE COLLABORATION POUR PARTAGER CELUI-CI AUX PERSONNES IMPLIQUÉES.



sherbrooke loisirs-action

Du plaisir à proximité!

Domaine Howard – Pavillon 2

1308, boul. de Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 1S3

www.sherbrookeloisirsaction.com

819-821-5780